



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026

OBJET : Désignation d'un représentant au sein de la Société Publique Locale (SPL) ISERE AMENAGEMENT

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, M. S. MOREL, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

POUVOIRS :

ABSENTS :

Mme Sylvie ALPHONSE a été élue secrétaire.

Délibération N° : 38/2026

Nomenclature : 5.3.5

Domaine : Direction Technique Aménagement et Environnement

Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL

Le Rapporteur EXPOSE

VU les articles L.2121-33, L. 1524-5 et L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'en notre qualité d'actionnaire de la Société Publique Locale « ISERE Aménagement » et suite aux dernières élections municipales de mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein de la Société Publique Locale « ISERE Aménagement ».

CONSIDERANT que le Conseil Municipal accepte de voter à main levée.

Le Rapporteur PROPOSE de désigner M. Patrick ROUSSET pour assurer la représentation de la commune au sein de la SPL « ISERE Aménagement » :

- Aux assemblées générales d'actionnaires d'ISÈRE Aménagement, en qualité de porteur des actions.
- Aux assemblées spéciales prévues à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'ISÈRE Aménagement. Il sera garant du contrôle analogue de notre collectivité sur ISÈRE Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à la majorité,*

DECIDE de nommer au sein de la SPL « ISERE Aménagement » M. Patrick ROUSSET pour assurer la représentation de la commune au sein de la SPL « ISERE Aménagement » :

- Aux assemblées générales d'actionnaires d'ISÈRE Aménagement, en qualité de porteur des actions.
- Aux assemblées spéciales prévues à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'ISÈRE Aménagement. Il sera garant du contrôle analogue de notre collectivité sur ISÈRE Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Majorité

25 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN)

La secrétaire de séance
Sylvie ALPHONSE



Le Maire
Christophe REVIL



Date d'affichage: 7/01/2026

Date de retrait: 7/06/2026